



## **Procès-verbal du Conseil de gestion**

**6 juin 2024**

Étaient présents :

- Mme Anne Levade, Présidente de la Fondation,
- Mme Mélodie Prevel, membre fondateur (représentant ACCOR), (par visioconférence)
- Mme Adeline Gubler, Secrétaire de la Fondation, représentante des personnels BIATSS
- M. Odon Vallet, personnalité qualifiée
- Mme Joëlle Farchy, représentante de l'Université (par visioconférence),
- M. Ulysse Guttmann-Faure, représentant des usagers
- M. Jean-Marc Lehu, représentant de l'Université (par visio-conférence)
- Mme Sabine Lochmann, personnalité qualifiée, (par visio-conférence)

Étaient excusés avec procuration :

- M. Christian de Boissieu, personnalité qualifiée, procuration à Mme. Anne Levade
- M. Philippe Plagnieux, Trésorier de la Fondation, représentant de l'Université, procuration M. Jean-Marc Lehu

Étaient absents :

- M. Gérard Bekerman, Vice-président de la Fondation, membre fondateur, (représentant AFER)
- Mme Christine Neau-Leduc, Présidente de l'Université

Étaient invités et présents :

- Mme Anne-Sophie Coppin, Déléguée générale de la Fondation
- Mme Julie Eymann, représentante du rectorat, (par visio-conférence)
- M. Gilles Moiton, agent comptable de l'Université
- Mme Roxane Lagier Eberstein, Chargée de partenariats et de mécénat

**La présidente ouvre la séance à 16h30 sur l'ordre du jour suivant.**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 13 mars 2024  
1 bis : Placement d'une fraction de la dotation initiale de la Fondation
2. Bilan des actions
3. Projets de la Fondation
4. Questions diverses

**La présidente donne lecture des procurations.**

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 13 mars 2024.**

Le procès-verbal du conseil de gestion du 13 mars 2024 est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité*

## ***Présentation de la possibilité d'un placement***

Mme Anne Levade indique qu'elle a demandé à l'agent comptable de l'Université de bien vouloir étudier les possibilités de placement sécurisé d'une fraction de la dotation initiale de la Fondation. Elle rappelle que le conseil de gestion avait voté une motion en ce sens en mars 2022 et, en accord de la Présidente de l'Université, l'agent comptable a donc pu prendre langue avec différents établissements bancaires. Elle lui laisse donc la parole pour exposer les solutions.

M. Gilles Moiton indique qu'en effet il est tout à fait possible de placer une partie de la dotation initiale. Pour rappel, elle était d'un montant de 1 800 000 euros à la création de la Fondation et elle est aujourd'hui d'un montant de 1 328 000,093 euros. 20% de cette dotation peuvent être consommés annuellement. En pratique, la Fondation dépense moins de 5% par an de cette fraction consommable.

L'agent comptable propose une solution de placement prudente d'un montant de 608 093 sur deux ans, et 248 093 euros sur trois ans, en gardant une marge de 471 907 euros placés sur moins de 12 mois. Ce placement peut être réalisé à la Banque Populaire Rive de Paris qui est déjà partenaire de la Fondation et de l'Université.

M. Gilles Moiton précise que si la Fondation obtient de plus en plus de dons, elle aura également de fait de plus en plus de charges et que cela implique d'être pris en considération en vue du placement.

Mme Anne Levade rappelle, à cette occasion, que Mme Roxane Lagier Eberstein a été recrutée sur un budget dédié, et que deux autres postes seront à pourvoir pour renforcer les effectifs de la Fondation. Les levées de fonds amenées par ces postes devraient compenser le montant de ces salaires pour qu'ils soient pérennes.

M. Odon Vallet demande si la Fondation va se tourner vers des obligations.

M. Gilles Moiton répond négativement et présente la possibilité d'un compte à terme, soit à 3 ans soit à 5 ans. La deuxième possibilité pourrait être un livret institutionnel sur un principe équivalent au livret A.

M. Jean-Marc Lehu demande si ce placement est doté d'un délai de préavis qu'il conviendrait de vérifier.

M. Odon Vallet rappelle que la Fondation est une fondation de type universitaire et aimerait savoir ce que fait l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.

Mme Anne-Sophie Coppin rappelle que la Fondation Paris 2 Panthéon-Assas est de type partenarial, que leur dotation initiale est moindre et que certains de ses partenaires ne pourraient pas être acceptés dans le cadre d'une fondation universitaire comme celle de Paris 1.

Mme Sabine Lochmann souligne que ce placement ne serait pas une façon de faire du profit mais serait une preuve de bonne gestion.

M. Gilles Moiton souligne qu'il est possible de placer une partie des fonds en dehors du Trésor Public, ce qui a été fait avec le legs Malendrino d'où la proposition d'un placement à la Banque Populaire Rives de Paris. M. Gilles Moiton précise qu'il sera seul habilité à gérer techniquement le compte et qu'une validation par le Conseil d'administration de l'Université sera nécessaire.

Le débat étant clos, est mise au vote l'approbation de principe du placement et d'une délégation à la présidente de la Fondation afin de le mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

- Délégation de compétence et de signature à la Présidente avec accord de la Présidente de l'Université dans le cadre de la gestion du placement financier de la dotation initiale dans les conditions du tableau annexé émis par l'agence comptable à la Banque Populaire Rives de Paris.

*Adopté à l'unanimité*

### ***Présentation de la possibilité d'un nouveau placement du legs Malendrino***

Mme Anne Levade présente le legs Malendrino. Ce legs de 300 000 euros est isolé

dans l'enveloppe budgétaire de la Fondation puisqu'il n'est ni dans la dotation ni dans une chaire. Le revenu de son placement sert à financer le laboratoire de recherche en histoire byzantine de l'Université. Historiquement, deux placements de 150 000 euros ont été effectués. L'un des deux placements est arrivé à terme et n'a pas été remplacé, il ne reste donc plus que 150 000 euros placés au Crédit Mutuel à 1,03%.

M. Jean-Marc Lehu demande si un appel d'offres serait nécessaire, et souligne que la variation des taux ne changera presque pas d'un établissement à l'autre.

M. Gilles Moiton indique qu'un appel d'offres ne serait pas nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un revenu et non d'une dépense.

Mme Anne Levade et Mme Anne-Sophie Coppin s'interrogent sur la gestion et le placement des 150 000 euros restants du legs Malandrino. Elles proposent d'engager la discussion avec la Banque Populaire concernant ces placements.

Mme Anne-Sophie Coppin demande s'il serait opportun de rompre le placement à 1,03% afin d'en réaliser un nouveau à un taux plus avantageux. Elle rappelle que le placement court jusqu'en 2026 et souligne que les pénalités de rupture anticipée du placement pourraient être amorties par les revenus d'un placement plus avantageux.

M. Gilles Moiton indique que la seule obligation de ce placement est de garder 150 euros sur le compte bancaire jusqu'en 2026, qui seront placés à hauteur de 70% des 1,03%.

M. Ulysse Guttman Faure demande si la Banque Populaire pourrait faire une offre au vu du montant du placement et souligne la nécessité en matière d'éthique et d'image d'obtenir un placement en cohérence avec les valeurs de la Fondation et de l'Université.

M. Jean-Marc Lehu et Mme Adeline Gubler approuvent la nécessité d'un placement éthique.

M. Gilles Moiton indique qu'il n'y a pas de frais d'ouverture de compte mais n'a pas

encore d'information quant aux frais de gestion d'un compte dit technique.

Mme Anne-Sophie Coppin rappelle que la Banque Populaire est le partenaire de la Fondation et travaille avec les agents de la fonction publique. En matière d'image de la Fondation et de placement, cela est un point sécurisant. Elle précise par ailleurs que le but d'un tel placement n'est pas lucratif mais permettrait d'éviter l'érosion financière de la Fondation.

- Approbation pour le renégociation du placement financier actuel du legs Malendrino – Délégation de compétence et de signature dans le cadre de cette renégociation de placement.

Adopté à l'unanimité

### ***Réception des dons individuels en provenance d'Europe et des États-Unis***

Mme Anne Levade informe le conseil que la Fondation a bien reçu le don de 66 700 euros attendu d'un mécène particulier américain et qu'il sera fléché à la demande du mécène sur l'École des arts de la Sorbonne. Elle indique par ailleurs que la Fondation fait désormais parties des institutions pouvant bénéficier du TGE (Transnational giving Europe) pour recevoir des dons européens via la Fondation de France. Les pays sélectionnés sont ceux de l'alliance Una Europa. Mme Levade indique que la même procédure a été mise en place pour les États-Unis via les « Friends of Fondation de France ».

M. Odon Vallet demande l'importance des dons attendus dans ce cadre.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que deux types de dons sont à prévoir. Le don classique et le don sur l'IFI. Le mécène américain qui a envoyé le don important ne souhaitait qu'un reçu fiscal en France, or la mise en place du TGE et du système « Friends of » permettront l'édition de reçu fiscal du pays d'origine.

Mme Anne Levade ajoute que l'intérêt de cette mise en place est d'apporter de l'agilité à la Fondation et de pouvoir recevoir des dons venus de grands donateurs étrangers.

M. Ulysse Guttmann-Faure demande si la délégation de signature nécessaire pour l'encaissement des dons jusqu'à 100 000 euros se poursuit après le mandat de Mme Anne Levade. Elle répond que les délégations de signature courent jusqu'à la fin de cette présidence et précise qu'elles sont nominatives.

Mme Sabine Lochmann indique qu'il conviendrait de se renseigner sur la possibilité de recevoir des dons venant du Canada, dès lors que de nombreux étudiants canadiens viennent à la Sorbonne et pourraient contribuer à la Fondation, le don faisant partie de leur culture.

Mme Anne Levade indique que le site internet de la Fondation a été traduit intégralement en anglais. Par ailleurs, la Fondation apparaît désormais sur la page d'accueil de l'Université. Les informations de la Fondation sont donc plus accessibles qu'auparavant, notamment pour de potentiels donateurs internationaux.

- Délégation de compétence et de signature dans le cadre des dons individuels à hauteur de 100 000 euros

Adopté à l'unanimité

## **2. Bilan des actions**

### **Actualités de la Fondation**

Mme Anne Levade informe que le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a demandé, au titre de l'évaluation du projet d'établissement, à rencontrer la Fondation. Dans ce cadre, Mme Levade et Mme Anne-Sophie Coppin ont été auditionnées le 15 mai. La progression de la Fondation sur ces trois dernières années a été saluée, son bilan financier également. Le Hcéres a souligné qu'il était temps pour la Fondation de réfléchir à un plaidoyer car le champ de son objet est particulièrement vaste. Il conviendrait donc de réfléchir à l'avenir à une thématique directrice de la Fondation, pour permettre de récolter des dons non fléchés.

Mme Anne Levade informe également que le 23 mai 2024, Mme Christine Neau Leduc lui a demandé à d'intervenir pour présenter la Fondation devant le Conseil d'Administration, ce qui a permis de mieux la faire connaître. Cette présentation a été suivie par un temps d'échange pour répondre aux questions posées par M. Jean Marie Le Gall et M. Paul Rato. Ce dernier s'est interrogé sur le refus de la Fondation de financer le DU PEPS (Passerelle Étudiants en Exil Panthéon-Sorbonne). Mme Anne Levade a répondu que le financement de ce DU avait été discuté lors du premier conseil de gestion en 2021 et qu'il avait été considéré que ce financement pouvait provenir de l'Université, à la différence de certaines chaires comme la chaire Delphine Lévy que finance la Fondation.

M. Odon Vallet demande quels sont les liens entre la Fondation et ERASMUS.

Mme Anne Levade répond qu'à ce jour la Fondation ne finance pas de bourses de mobilité et donne la parole à Mme Anne-Sophie Coppin pour qu'elle expose les autres éléments d'actualité, notamment les rendez-vous de la Fondation.

Mme Anne-Sophie Coppin présente l'association du Chœur de Paris 1 qu'elle a rencontré dernièrement suite au concert sur la thématique du printemps organisé le 21 mars 2024 dans l'amphithéâtre Richelieu. L'association est présidée par Frédérique Boursicot qui est un ancien agent de l'Université (direction de la communication) et comprend deux chefs d'orchestre (Guilhem Terrail et Edwige Parat). Le grand chœur est composé de 80 étudiants, et un chœur d'une vingtaine de femmes. Le vice-trésorier est un étudiant de l'Université.

Mme Anne Levade précise que le Chœur de Paris 1 pourrait proposer une activité de concert pour accompagner la Fondation, par exemple dans le cadre d'une rencontre des partenaires et mécènes. Elle indique que pour donner suite aux discussions menées lors du dernier conseil de gestion du 13 mars 2024 sur la mise en place d'une politique de subventions axée sur quelques grands soutiens, il apparaît que l'association du Chœur de Paris 1 pourrait être l'un des axes forts. Il pourrait en être de même pour l'association de solidarités étudiantes COP1 ou l'association du Master Marché de l'art qui organise le Prix d'art contemporain Paris 1,



Mme Anne-Sophie Coppin présente le Cercle du sport de la Sorbonne, association créée depuis 2023 qui est venue à la Fondation pour promouvoir le développement de ses activités sur la thématique des Jeux Olympique. Ses deux présidents (l'un en M1 Patrimoine et Musées, l'autre en M2 Administration politique) ont pour ambition de créer un laboratoire de réflexion, par la rédaction de notes et l'organisation d'exposition sur les thématiques sport/handicap/homophobie/femmes/surveillance de masse.

Mme Sabine Lochmann indique que le fait de concentrer les efforts sur des axes forts est une bonne stratégie. Cependant, cette démarche devrait faire l'objet d'une bonne communication. Le soutien par la Fondation est un acte qui doit être impactant.

Mme Anne Levade distingue le soutien apporté aux associations pour des thématiques récurrentes et pour lesquelles une recherche de mécènes est réalisée, de la contribution ponctuelle et plus faible pour d'autres projets. Le but d'une telle stratégie est en effet d'avoir un réel impact sur les projets soutenus à long terme et de ne pas essaimer les moyens.

M. Ulysse Guttmann-Faure ajoute qu'il conviendrait de ne pas se superposer avec la CVEC et s'interroge sur le fait que même pour les projets ponctuels, le FSDIE pourrait peut-être se charger du soutien financier. Il donne pour exemple l'association Sorb'outremer, aidée récemment par la Fondation, qui n'a pas formulé de demande auprès du FSDIE.

Mme Anne Levade précise qu'il est stratégique de soutenir des projets d'associations étudiantes qui ont la particularité de contribuer au rayonnement de Paris 1 et de la Sorbonne. Le fait d'être partenaire du Chœur de Paris 1 a du sens. Dans le cadre de la chapelle de la Sorbonne, projet qui intègre plusieurs universités de la Sorbonne, dont Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il faut également réfléchir à un partenariat. Il serait intéressant de faire une rencontre des partenaires en couplant un concert et une visite de la chapelle, ce qui donnerait une très belle image de la Fondation et de l'Université.

Mme Anne-Sophie Coppin présente l'Association pour le rayonnement de la chapelle de la Sorbonne (ARCS). L'affectation gestionnaire de la Chapelle est à la charge du Rectorat. L'association souhaite aider à la restauration et à la conservation de cette

chapelle. Les étudiants de l'association sont en discussions avec le Rectorat, le ministère de la Culture et la mairie de Paris. Ils souhaitent faire rouvrir la chapelle de la Sorbonne pour des visites sécurisées. Mme Anne-Sophie Coppin souligne que la porte extérieure sur la rue ne s'ouvre plus, qu'un filet de sécurité est disposé au-dessus du tombeau de Richelieu pour le protéger des éboulis de pierre de la coupole et que l'échafaudage qui entoure l'orgue est devenu dangereux.

L'idée de l'association est de promouvoir l'image de la chapelle, de la faire connaître par une démarche scientifique propre à l'Université. Parmi les membres d'honneur de l'association, on compte le Vice-Président François Chausson, le Professeur Jean-Marie Le Gall, le directeur de l'École des chartes et le président de l'École du Louvre.

Mme Anne Levade souligne l'importance de réfléchir à la manière dont la Fondation pourrait établir des partenariats de long terme avec les associations. Le rôle de la Fondation peut être déterminant pour leur objet, ce qui n'enlèverait rien à celles à qui une aide plus faible pourrait être apportée.

## **Les Chaires**

### **Chaires de recherche**

#### **Chaire PCEN**

Mme Anne Levade indique que l'avenant à convention de mécénat avec ARTE a été signé pour un montant de 50 000 euros (20 000 euros par an sur trois ans). Il en est de même pour l'avenant à convention de mécénat avec la SACEM pour un montant de 80 000 euros (40 000 euros par an sur deux ans).

#### **Chaire ESoPS**

Mme Anne Levade informe que la Chaire ESoPs a co-organisé avec les étudiants des masters Cadres des organismes du secteur social (COSS) et Cadres de la mutualité, des assurances et de la prévoyance (CaMAP), un grand colloque sur « La précarité alimentaire : défis et solutions pour un accès équitable à l'alimentation » le 26 mars dernier au Cédias-Musée social en partenariat avec le labo de l'économie sociale et solidaire.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que la cinquième édition des Rencontres de l'Enseignement Supérieur et de la Protection Sociale (Resup), coorganisée par l'EN3S et la Chaire ESoPS pour l'Université s'est tenue le 29 mai dans l'amphithéâtre Richelieu. Ces rencontres ont pour vocation de proposer un lieu et un temps d'échanges privilégié entre les acteurs du champ universitaire et les professionnels de la protection sociale.

## **Chaire d'enseignement**

### **Chaire Delphine Levy**

Mme Anne Levade informe qu'elle s'est rendue à la réunion de bilan en présence du mécène de la Chaire. Le bilan pédagogique et financier est bon et permettront de développer le Diplôme universitaire de la Chaire notamment par des coopérations à l'international.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que les candidatures pour le DU Delphine Lévy « Pour l'accès à l'art et au patrimoine. Outils et recherches » seront ouvertes à la fin de l'été 2024 (du 19 août 2024 ou 10 septembre 2024) La formation s'adresse en priorité à des étudiants titulaires d'un master 1, inscrits en master 2 ou en thèse, et à des professionnels des musées et des institutions culturelles, via l'établissement de conventions de partenariat pédagogique. Une quinzaine de places est à pourvoir.

Mme Sabine Lochmann fait savoir qu'elle pourrait avoir des contacts intéressés pour soutenir cette chaire et demande à Mme Roxane Lagier-Eberstein de revenir vers elle pour la transmission des coordonnées.

### **Projet de Chaire Finance et Société**

Mme Anne Levade informe que le professeur Gunther Capelle-Blancard, responsable du Master Finance responsable, information et communication de l'Université a trouvé un premier partenaire pour débiter les recherches liées au projet de la Chaire Finance et Société.

Mme Anne-Sophie Coppin précise qu'il s'agit de la société Quant AI LAb spécialisée

dans les solutions d'intelligence artificielle, crée il y a 18 mois. Ce partenaire souhaite participer à la création de la Chaire à hauteur de 30.000 euros.

## **Les projets**

### **A travers les murs**

Mme Anne Levade informe que Mme Sabine Lochmann a mis l'association *A travers les murs* en contact avec le Barreau de Paris qui a un Fonds Barreau de Paris Solidarités. Elle rappelle que cette association intervient dans les prisons pour des formations à l'éloquence.

Mme Anne-Sophie Coppin souligne que samedi 24 février 2024, les caméras de France 2 ont pu embarquer avec l'association à Nanterre pour capter quelques instants de leurs interventions. L'association a relayé ce reportage sur les réseaux sociaux en remerciant la Fondation de son soutien.

### **Concours d'éloquence**

Mme Anne Levade informe que la finale du Concours international d'éloquence s'est tenue le 24 avril 2024 au Panthéon et qu'elle est retransmise sur internet. Elle précise que les partenaires de la Fondation, la Banque Populaire Rives de Paris et S2T, étaient présents et que la Présidente de l'Université a remercié la Fondation.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que Gabriel Vatel, a reçu le Grand Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui récompense la meilleure prestation sur le thème de la Démocratie.

### **SIMUN**

Mme Anne Levade rappelle que la Fondation soutient l'association SONU qui a organisé un grand événement nommé SIMUN, Sorbonne International Model United Nations. Il s'agit de simulations de conférences des Nations Unies permettant aux jeunes de s'initier à la diplomatie et de débattre sur des thématiques internationales.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que cet événement a pris place en Sorbonne durant 4 jours du 11 au 14 avril 2024, avec le soutien de la présidence de l'Université

notamment pour la réservation des salles et amphithéâtres.

Mme Roxane Lagier-Eberstein qui était présente pendant l'évènement indique que ce fut un franc succès tant dans son organisation et dans la qualité des interventions et intervenants telle que Anne-Marie Descôtes, Secrétaire générale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

### **Sorb'outremer**

Mme Anne Levade rappelle qu'un financement avait été voté pour un guide d'accueil des étudiants ultramarins réalisé par l'association Sorb'outremer. Ce guide a été mis en ligne sans que la Fondation n'ait été informée. Le logo de celle-ci n'apparaissait pas dans le guide, contrairement à ce que la convention entre l'association et la Fondation prévoyait. Le montant de la subvention a donc été suspendu le temps que les représentants de l'association procèdent à la modification. M. Ulysse Guttmann-Faure, représentant des usagers, s'est chargé de rappeler à l'association ses obligations envers la Fondation.

M. Ulysse Guttmann-Faure indique que la première version publiée sur internet et ne comprenant pas le logo de la Fondation relevait d'une erreur humaine. Le logo avait été remplacé malencontreusement par celui du FSDIE. Cette erreur a été réparée après un échange. L'association a proposé de faire des posts dédiés à la Fondation sur les réseaux sociaux pour souligner l'importance du soutien de la Fondation pour l'association.

Mme Anne-Sophie Coppin ajoute que l'association avait déjà pris l'habitude de ne pas mentionner la Fondation dans les posts qui la concernait sur les réseaux sociaux, et qu'un rappel à l'ordre avait déjà été opéré. Pour rappel, une enveloppe de 2000 euros leur avait été allouée.

Mme. Anne Levade demande ce qu'il en est de la version papier du guide.

M. Ulysse Guttmann-Faure informe que, pour l'association, la version papier ne faisait pas partie du contrat, et serait faite s'ils en avaient le temps et la possibilité de le faire. Il précise que l'enveloppe de la Fondation a servi à financer le graphisme.

Mme Anne Levade souligne qu'une absence de publication en version papier n'a pas le même coût, et que le soutien de la Fondation a une telle hauteur n'aurait peut-être pas été accepté si cela avait été plus clair.

Mme Sabine Lochmann informe que les graphistes peuvent avoir des tarifs onéreux, et que les 2000 euros peuvent correspondre à la qualité du travail fourni pour ce guide. Elle demande si ce guide sera envoyé aux présidents d'Université sur les territoires ultramarins.

M. Ulysse Guttmann-Faure indique que l'association devait également s'en charger mais ne le fera pas en raison des coûts et des délais. Initialement, il était prévu que le guide soit imprimé pour le Rectorat et envoyé aux lycées, mais les coûts ont été trop importants et l'idée a été abandonnée. Il a proposé à l'association de n'imprimer les guides que pour les étudiants ultramarins annoncés à leur arrivée, mais là encore le coût était trop important par rapport à leurs ressources.

Mme Sabine Lochmann ajoute que l'initiative du guide est excellente et souligne que sa diffusion est très importante. Elle déplore que sa distribution s'arrête aux membres de la Fondation dès lors qu'ils ne sont pas réellement concernés.

M. Ulysse Guttmann-Faure informe que le guide a beaucoup circulé sur les réseaux sociaux dans sa version dématérialisée et sur les médias locaux.

Mme Sabine Lochmann informe que la vice-bâtonnière de Paris étant elle-même guadeloupéenne, il pourrait être intéressant de lui transmettre le guide ultramarin.

Mme Anne-Sophie Coppin ajoute qu'il est bon de transmettre le guide et d'en faire la publicité, mais qu'il est délicat de mettre l'association en relation avec des institutionnels par le biais de la Fondation.

M. Ulysse Guttmann-Faure conclut en soulignant que l'association aurait dû demander des fonds au FSDIE.

## **Acquisition des esquisses de Puvis de Chavanne**

Mme Anne Levade informe que la directrice de la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) a contacté la Fondation au sujet de l'acquisition de deux esquisses préparatoires à la fresque « le Bois sacré » de Puvis de Chavanne, se trouvant dans le grand amphithéâtre. Un appel à mécène a été lancé dans la Tribune de l'art le 24 mai 2024 pour contribuer à l'acquisition des deux esquisses à hauteur de 36 000 euros, ce qui fut également l'occasion de faire de la communication sur la Fondation.

Mme Anne-Sophie Coppin ajoute que l'idée va au-delà de la recherche de partenaires, une parution dans la presse allant dans la continuité de la communication globale de la Fondation. Elle rappelle que le site internet a été mis à jour et est bien référencé sur les moteurs de recherche. L'organisation d'un rendez-vous des partenaires à l'automne permettrait également de faire un grand bilan et d'inviter des journalistes.

## **Prospection**

Mme Anne Sophie Coppin indique que plusieurs retours de mécènes ont été négatifs pour plusieurs raisons. Parfois, la Fondation ne rentre pas dans les critères du mécène, notamment lorsqu'il est institutionnel. Par ailleurs certains mécènes ne comprennent pas pourquoi l'Université ou l'État ne financent pas les grands projets de l'Université. Concernant les projets de Chaires, et lorsqu'il y a eu de grosses subventions publiques, les mécènes privés ne comprennent pas pourquoi la Fondation demande leur aide. A l'inverse, lorsque les fonds sont essentiellement privés sur des Chaires, des mécènes institutionnels et publics ne souhaitent pas contribuer davantage. Les budgets sont parfois déjà bouclés pour l'année. Enfin, il arrive souvent que la Fondation ne parvienne pas à entrer en contact avec le bon interlocuteur, le turn over étant important dans de nombreuses entreprises.

C'est la raison pour laquelle, depuis le mois de décembre 2023, la stratégie de la Fondation se tourne vers les grands comptes particuliers.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que pour les années à venir, il conviendrait de faire attention aux dates de défiscalisation notamment sur l'IFI.

Mme Roxane Lagier-Eberstein présente la prospection réalisée au cours des trois derniers mois. La prospection s'est établie selon 4 grands axes : les dons non fléchés auprès des grands comptes, la recherche des partenaires pour les projets de l'Université, les associations étudiantes, et les chaires de recherche.

### ***Dons non fléchés en provenance de grands comptes***

Mme Roxane Lagier-Eberstein indique que la prospection s'est dirigée vers des cabinets d'experts comptables comme Jonathan Benford et associés qui a permis d'être mis en contact avec le grand donateur américain qui mécène l'École des arts de la Sorbonne.

### ***Recherche de partenaires pour les projets de l'Université***

Le Groupe Dalloz qui avait été initialement contacté en avril pour le concours d'éloquence a répondu favorablement pour un mécénat en nature global, c'est à dire un don de livres dont la sélection doit être faite par la Fondation.

Un contact a été opéré avec Unibail, Rei habitat, et la Société Générale real estate pour le Projet Plein Air de l'Université (Terrasses Centre PMF). Des échanges sont en cours. D'autres mécènes ont été contactés dans le cadre de ce projet, tels que CAPGEMINI, Bouygues, Vinci, JcDecaux, sans retour.

Mme Anne Levade rappelle que ce projet architectural d'ouverture des terrasses de Tolbiac au public, dont le budget est de 700 000 euros, et pour lequel les porteurs du projet demandent que la Fondation trouve des mécènes à hauteur de 100 000 euros. Or, les terrasse de Tolbiac, bien que patrimoine architectural remarquable, trouvent difficilement des mécènes.

Mme Anne Sophie Coppin informe que la Société Générale real estate a refusé la demande de la Fondation, car le projet n'entre pas dans leurs critères. Ce projet fait partie de ceux qui interrogent les mécènes sur le fait que l'Université ou l'État ne le financent pas.

Mme Anne Levade indique que la Fondation est en attente d'un retour de Unibail et Rei Habitat et que leurs présidents sont des anciens de Paris 1.



Mme Roxane Lagier-Eberstein informe que dans le cadre de la Cérémonie des docteurs, de nombreuses maisons de champagne avaient été contactées pour un éventuel mécénat en nature. Les maison Vouvray et Pommery ont proposé une négociation de prix des bouteilles pour les grands événements de la Sorbonne (concours d'éloquence, cérémonie des docteurs). L'information a été transmise à la direction de la communication qui gère les cocktails des grands évènements de l'Université.

L'acquisition des œuvres de Puvis de Chavanne a fait l'objet d'une grande recherche de mécènes déjà intéressés par la culture et le patrimoine, comme la BNP Paribas, Emerige, la Fondation Saint Louis, Opleo avocats, la société foncière Gecina, PWC, sans retour.

### ***Associations étudiantes***

L'association *A travers les murs*, dont l'objet est de proposer des cours d'éloquence pour les personnes incarcérées, fait l'objet d'une mise en contact avec le Barreau de Paris pour un éventuel partenariat, grâce à Madame Sabine Lochmann.

En effet, le Barreau de Paris dispose d'un fonds « Barreau de Paris Solidarité » destiné à la coordination des permanences de consultations gratuites, permettant de mettre en relation les avocats souhaitant donner de leur temps bénévolement avec un public éloigné du droit. L'objet de l'association entre donc dans le champ de celui du Fonds.

La recherche de mécènes s'est poursuivie pour l'association AMMA, et s'est orientée vers des professionnels du droit (Bredin Prat) ou des entreprises intéressées par l'art contemporain (Culturespace, Emerige, Fonds de dotation Colette Tornier, Pierre Cardin, Generali...).

Pour l'association COP1, la recherche s'est également poursuivie, auprès de Fondations intéressées par la culture mais aussi par l'alimentation, par exemple la Fondation Auchan, la Fondation SNCF, la Fondation GRDF, la Fondation Daniel et Nina Carrasso qui a créé une chaire d'enseignement à l'ENSAD et a pour axe de mécénat l'alimentation citoyenne et durable. Le cabinet Fiducial a émis un refus préférant se concentrer sur le bassin lyonnais.

### ***Chaires de recherche***

Mme Roxane Lagier-Eberstein souligne que la Chaire Delphine Lévy a fait l'objet de nouvelles recherches et de relances. Les prospects de la Chaire Finance durable ont été relancés (Groupama, Deloitte, Hogan Lovells...). La recherche s'est poursuivie auprès de la BNP Paribas, sans retour.

Mme Anne Levade précise que l'intérêt de la Fondation pour la Chaire finance durable est justifié par le fait que qu'elle est en cours de création. Quant à la Chaire Delphine Lévy, elle avait été créée sur la base d'un don d'un mécène privé de la famille Lévy, et que pour la pérennité de la chaire, l'objectif était de diversifié les partenaires financiers. Sa convention sera renouvelée à la fin de l'année pour 3 nouvelles années.

### **3. Projets de la Fondation**

#### **Plein Air**

Mme Anne Levade souligne qu'il est particulièrement difficile de trouver des mécènes, et encore plus pour une somme de 100 000 euros. Elle rappelle que l'entreprise S2T, partenaire régulier de la Fondation a accepté de flécher son don annuel de 10 000 euros pour ce projet.

Mme Anne Levade propose que la Fondation soutienne le projet t à hauteur de 10 000 euros sur fonds propres, tout en continuant la prospection pour trouver d'autres mécènes. Elle souligne qu'à ce jour, les autorisations préfectorales n'ont pas encore été délivrées. Il convient donc de souligner que le calendrier des travaux, supposés se terminer fin 2024, risque de ne pas être respecté.

Mme Anne-Sophie Coppin ajoute que les mécènes pourraient avoir peur de manifestations et de la dégradation des terrasses, ce qui freine d'autant plus la recherche.

- Participation et soutien de la Fondation au projet Plein Air Tolbiac de l'Université à hauteur de 10 000 euros

Adopté à l'unanimité

### COP1

M.Ulysse Guttmann-Faure, en déport, sort de la salle.

Mme Anne Levade rappelle que COP1 est une association que l'Université Paris 1 a accompagné sur différentes opérations. L'association a sollicité la Fondation pour deux types d'opérations : les concerts de solidarités et une enquête annuelle sur la précarité étudiante qui s'accompagne d'une grande campagne de publicité dans l'espace public.

Dès lors que cette étude sur la précarité est un levier utile permettant à l'association de trouver des partenaires et utile pour la communauté étudiante, la Fondation pourrait devenir un partenaire officiel et au long cours de cette association sur une convention de deux ans.

Mme Anne-Sophie Coppin ajoute que les associations étudiantes ne peuvent pas prévoir les fonds dont elles disposeront chaque année pour leurs opérations. C'est par exemple le cas de l'AMMA que soutient la Fondation. L'échange avec cette association est donc privilégié et récurrent. Cela pourrait être le cas avec COP1.

M. Odon Vallet sort de la salle et donne procuration à Mme Adeline Gubler.

Mme Sabine Lochmann souligne que cette enquête sur la précarité présente un intérêt tout particulier dans le contexte actuel où de plus en plus d'étudiants et étudiantes se tournent vers la prostitution.

- Participation et soutien de la Fondation au projet d'enquête annuelle sur la précarité étudiante et campagne de publicité associée menées par l'association COP1 Solidarités étudiantes à hauteur de 7500 euros par an pendant deux ans.

Adopté à l'unanimité

M.Ulysse Guttmann-Faure réintègre la réunion du conseil.

### **Chœur de Paris 1**

Mme Anne Levade propose de fonctionner sur la même formule avec le Chœur de Paris 1.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que le Chœur fonctionne sur les adhésions et quelques dons reçus. Jusqu'ici le Chœur fonctionnait sur le fonds non consommé durant le COVID. Or, les dépenses reprennent et le déficit du fonds de roulement est de 17 000 euros. Elle indique que la Fondation pourrait proposer un partenariat de long court à hauteur de 7500 euros par an pendant deux ans, avec en contrepartie un concert de leur part pour une éventuelle soirée des partenaires.

Mme Sabine Lochmann quitte la salle et donne procuration à Mme Joëlle Farchy.

- Participation et soutien de la Fondation au projet de développement de l'association Chœur de Paris 1 à hauteur de 7500 euros par an pendant deux ans.

*Adopté à l'unanimité*

### **Cercle du sport et ARCS**

Mme Anne Levade indique que les associations du Cercle du sport et de l'ARCS demandent respectivement une subvention de 1500 euros et de 2000 euros.

Mme Anne-Sophie propose d'harmoniser ces sommes pour les deux, dès lors que ce ne sont pas des associations avec qui un partenariat de long terme est mis en place.

M. Ulysse Guttmann-Faure considère qu'il n'y a pas de raison d'harmoniser les sommes dès lors que les deux associations n'ont pas le même objet. Il conviendrait de les pousser à demander des fonds au FSDIE.

- Participation et soutien de la Fondation au projet de projection-débat et d'exposition en septembre 2024 organisés par l'association le Cercle du Sport sur la thématique du handicap et du sport à hauteur de 1500 euros.

Adopté à l'unanimité

- Participation et soutien de la Fondation aux actions de mise en valeur et de réouverture de la Chapelle de la Sorbonne à hauteur de 2000 euros.

Adopté à l'unanimité

**Acquisitions de Puvis de Chavanne**

Mme Anne Levade rappelle que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne demande une aide à hauteur de 36 000 euros, sachant qu'elle prend en charge les frais liés à la vente. Le nom de la Fondation pourrait être associée à cette acquisition, par exemple avec une aide de 10 000 euros ou avec une participation pour un lot complet.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que le lot 103 (la vieillesse qui tend sa coupe à la source de jouvence) est à 15 000 euros et le lot 102 (la physique drapée) est à 21 000 euros.

M. Ulysse Guttmann-Faure trouve que le rôle de la Fondation n'est pas de financer une œuvre qui ne va pas profiter à tous.

Mme Adeline Gubler indique qu'elle est en accord avec la remarque de M. Ulysse Guttmann-Faure.

Mme Anne-Sophie Coppin rappelle que les œuvres sont déjà acquises et qu'elles entrent dans les collections patrimoniales de la Sorbonne. L'image de la Fondation pourrait être associée à ce patrimoine exceptionnel qui est l'un des objets des statuts de la Fondation.

M. Jean-Marc Lehu abonde dans le sens de M. Ulysse Guttmann-Faure et indique que pour la sédantarisat on d'œuvres faisant partie du patrimoine de la Sorbonne, de nombreuses start-up se d veloppent sur une acquisition collective d'œuvres d'art. Il conviendrait de s'en rapprocher pour trouver des m c nes.

*Adoption   l'unanimit  pour la recherche d'un m c ne pour les œuvres de Puvis de Chavanne*

#### **4. Questions diverses**

##### **Pr sentation du bilan de mandature**

Mme Anne Levade pr sente le projet de bilan comme  tant   la fois un bilan de mandature et un support de communication qui pourra  tre pr sent    de potentiels partenaires. Elle propose aux membre du conseil de gestion de le lire et de faire des retours sur le fonds et la forme.

##### **Lancement d'une proc dure de recrutement pour deux autres personnels**

Mme Anne Levade indique que, dans le cadre du projet RAMPE, seront recrut es deux nouvelles personnes enti rement d di es   la Fondation. Il s'agirait d'un second Fundraiser Junior et d'un Fundraiser interm diaire qui aurait de l'exp rience et un r seau de partenaires ou de m c nes potentiels   apporter   la Fondation.

M. Jean-Marc Lehu s'interroge sur la place dans les locaux de la Fondation pour accueillir ces deux nouvelles personnes.

Mme Anne Levade indique que des discussions sont en cours pour obtenir de nouveaux locaux et que pour le moment les nouveaux arrivant seront plac s dans les bureaux actuels de la Fondation.

##### **D ner traditionnel de la Fondation**

Mme Anne Levade invite les membres du conseil de gestion   s'inscrire sur le Doodle

du dîner d'été de la Fondation dont le lieu n'est pas encore déterminé avec certitude.

Mme Anne-Sophie Coppin indique qu'elle reviendra prochainement vers les membres du conseil de gestion pour les informer.

### **Dates du CG**

Mme Anne Levade indique ne pas être en mesure de donner les des prochains conseils de gestion car il est nécessaire d'articuler le calendrier de la Fondation avec celui des instances de l'Université qui n'est pas encore fixé. A titre conservatoire, le conseil pourrait avoir lieu le 26 septembre ou le 3 octobre. La date du mois de novembre dépendra du conseil d'administration budgétaire.

M. Jean-Marc Lehu s'interroge sur l'opportunité de la Fondation à recevoir les candidats à la présidence de l'Université et propose de donner mandat à la présidente de la Fondation pour les rencontrer au nom des membres du conseil de gestion.

Mme Anne-Sophie Coppin propose de profiter du prochain conseil de gestion pour recueillir auprès des membres du conseil les questions et souhaits qui pourraient être soumis aux candidats à la présidentielle.

Mme Anne Levade indique que c'est une bonne idée et que si mandat lui ait donné par les membres du conseil, elle rencontrera les candidats à la présidence de l'Université.

**Le conseil de gestion prend fin à 19h00.**